

Un tiers des actifs bretons en emploi apparaissent comme surqualifiés

Une personne est considérée en situation de déclassement professionnel lorsque son niveau de diplôme est supérieur à celui requis pour occuper son emploi. La Bretagne connaît le plus fort taux de déclassement des régions de France métropolitaine (34,7 %). Ses habitants ont en effet un niveau de diplôme plutôt élevé alors que la qualification des emplois y est moindre. Ce déclassement s'observe particulièrement parmi les actifs de niveau Bac exerçant comme ouvriers ou employés. Les jeunes et les femmes apparaissent comme les plus impactés. Ce phénomène est également plus présent dans certains secteurs d'activité comme l'agriculture ou l'hébergement-restauration et dans les zones d'emploi situées dans la moitié ouest de la région.

Valérie Molina, Insee

En Bretagne comme ailleurs, certains actifs occupent un emploi pour lequel ils sont surqualifiés. Ces situations de déclassement concernent par exemple les jeunes diplômés lors de leurs premiers postes. Ce phénomène s'est développé depuis le début des années 1980 dans un contexte de massification de l'enseignement supérieur et de dégradation du marché du travail. Par ailleurs, le ralentissement de l'activité et les crises économiques et financières de ces dernières années ont pu amener les jeunes et moins jeunes à se déclasser professionnellement. Si le diplôme et l'expérience professionnelle constituent toujours des atouts sur le marché du travail, ils ne semblent toutefois plus être les sésames permettant de bénéficier d'un emploi et d'un salaire en adéquation.

Un décalage entre niveau de diplôme et qualification des emplois

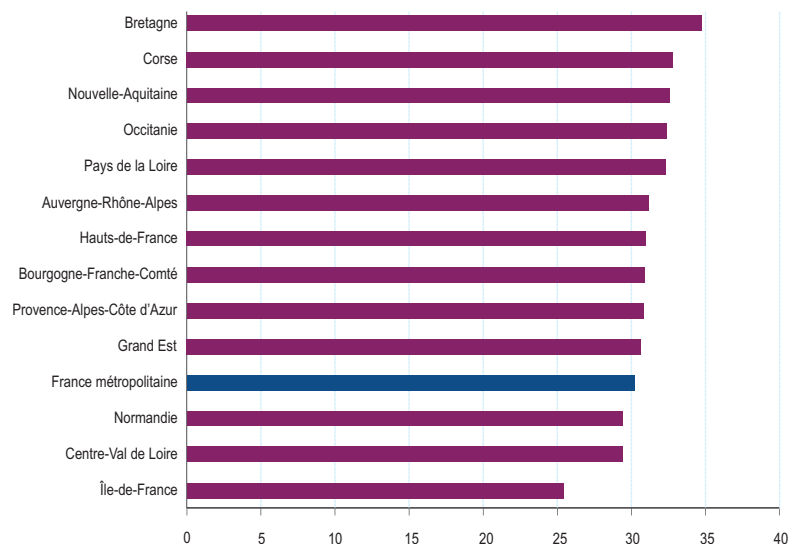
En Bretagne, 1 260 000 actifs résidents non étudiants occupent un emploi en 2012. Parmi ceux-ci, 437 000 se trouvent en situation de déclassement professionnel (*définitions*). Cela correspond à un taux de déclassement de 34,7 %, le

plus important de toutes les régions métropolitaines (*figure 1*). Deux facteurs expliquent cette situation. Tout d'abord, le niveau de diplôme en Bretagne est plutôt élevé et la proportion

de personnes sans diplôme moindre qu'ailleurs. Ensuite, les niveaux de qualification des emplois offerts dans la région diffèrent de ceux qui sont observés en moyenne sur l'ensemble de la

1 Bretagne : taux de déclassement le plus élevé des régions françaises

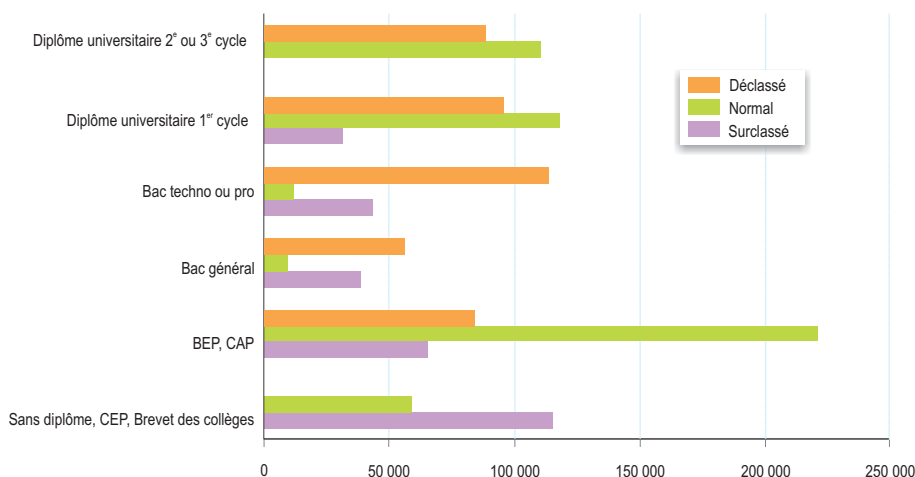
Part de la population en situation de déclassement (en %)



Source : Insee, recensement de la population 2012.

2 Les actifs les plus déclassés sont les titulaires d'un niveau Bac

Répartition des actifs bretons selon l'adéquation niveau de diplôme / emploi



Source : Insee, recensement de la population 2012.

France métropolitaine : plus d'agriculteurs et d'ouvriers et moins de cadres et professions intellectuelles supérieures. La qualification des emplois occupés reflète l'offre du marché du travail des entreprises implantées dans la région : légèrement plus d'emplois industriels, notamment dans les industries agroalimentaires, et peu de sièges d'entreprises.

En cinq ans le taux de déclassement a augmenté en Bretagne de 3,9 points et en France métropolitaine de 3,3 points. Le contexte plus difficile du marché du travail peut expliquer cette augmentation. Entre 2008 et 2012 le chômage a en effet fortement augmenté suite à la crise. Pour se maintenir ou s'insérer sur le marché du travail, une partie des actifs, notamment les jeunes, a ainsi pu accepter un emploi dont les qualifications requises ne correspondent pas à leur niveau de formation.

Un déclassement plus fréquent pour les actifs de niveau Bac

Les caractéristiques des actifs en situation de déclassement en 2012 sont assez comparables en Bretagne et en France métropolitaine. En premier lieu, le diplôme est déterminant dans le fait de se trouver ou non en situation de déclassement. Les actifs les plus déclassés sont ceux ayant un niveau Bac (*figure 2*). Ceci s'explique par le fait que le Bac n'est pas un diplôme qualifiant. Ainsi, parmi les actifs disposant de ce niveau, 62,3 % occupent un emploi dont le diplôme requis est inférieur et 30,2 % exercent un travail nécessitant a priori un diplôme plus élevé. Le taux de déclassement breton pour les titulaires d'un niveau Bac est supérieur à celui observé en France métropolitaine (55,8 %). En Bretagne, ces actifs déclassés occupent majoritairement des postes d'employés ou d'ouvriers (*figure 3*). Près d'un quart sont employés de

la fonction publique, un cinquième sont ouvriers qualifiés et un dixième sont ouvriers non qualifiés. Comparés au groupe des actifs de niveau Bac non déclassés, les déclassés sont plus fréquemment des hommes. Ils sont également proportionnellement plus jeunes (44 % contre 24 %) et moins souvent en CDI (66 % contre 86 %). Ils travaillent plus fréquemment dans l'agriculture (10 % contre 1,5 %) et les IAA (5 % contre 3 %) et moins souvent dans les services (53 % contre 64 %).

Des déclassés également parmi les diplômés de l'enseignement supérieur

Les titulaires d'un diplôme de niveau 1^{er} cycle universitaire sont également assez nombreux à se trouver en situation de déclassement (39 % en Bretagne et 35,7 % en France métropolitaine). Ils exercent pour 60 % d'entre eux des métiers d'employés de la fonction publique ou employés administratifs d'entreprises, et pour 18 % des métiers d'ouvriers plutôt qualifiés. Les femmes sont légèrement surreprésentées (59 % contre 56 % pour les non déclassées). Les jeunes sont proportionnellement plus nombreux (43 % contre 33 %). Ces actifs titulaires d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire sont également plus souvent non salariés (16 % contre 9 %) et moins communément salariés en CDI (70 % contre 82 %). Ils travaillent plus fréquemment dans l'agriculture (8 % contre 1 %). Comparés aux actifs titulaires d'un diplôme de 1^{er} cycle, ceux possédant un niveau de diplôme de 2^e ou 3^e cycle universitaire sont plus fréquemment déclassés, en Bretagne (44,5 %) comme en France métropolitaine (40,3 %). Ils occupent des emplois de professions intermédiaires (65 %), en particulier dans l'enseignement, la santé et la fonction publique, ou d'employés (20 %). Les femmes sont surreprésentées (62 % des déclassés et 41 % des non déclassés). Il en est de même pour les jeunes (40 % contre 25 %). Les actifs de niveau 2^e ou 3^e cycle universitaire sont également proportionnellement plus nombreux à travailler en CDD (12 % contre 6 %) et à temps partiel (20 % contre 11 %). Par ailleurs, ces actifs très diplômés sont plus souvent nés dans la région (58 % contre 48 %). Cela pourrait s'expliquer par une préférence culturelle à occuper un emploi en Bretagne, proche des racines familiales, quitte à ce que cet emploi soit en deçà de leur niveau de formation. En outre, ils résident plus souvent chez leurs parents (4 % contre 1 %).

L'intensité de déclassement (*définitions*) n'est généralement pas très forte : les deux tiers des déclassés occupent un emploi pour lequel le niveau de diplôme requis est immédiatement inférieur. Pour le tiers restant, la surqualification est parfois

3 Près des deux tiers des diplômés des 2° et 3° cycles universitaires déclassés occupent un emploi de profession intermédiaire

Répartition des actifs bretons déclassés suivant leur niveau de diplôme et leur secteur d'activité (en %)

	Sans diplôme, CEP, BEPC	CAP, BEP	Bac général, brevet supérieur	Bac techno ou professionnel	Diplôme universitaire de 1 ^{er} cycle, BTS, DUT	Diplôme universitaire de 2 ^e cycle ou supérieur	Ensemble
Agriculteurs exploitants			4,3	8,6	5,6	1,5	4,3
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise			13,2	10,0	10,5	6,9	8,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures							
Professions intermédiaires			3,0	4,0	5,4	65,1	15,7
Employés		38,7	53,4	38,5	60,5	20,3	41,6
Ouvriers		61,3	26,1	38,9	18,0	6,2	30,4
Ensemble		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble (en effectifs)		83 800	55 900	113 500	95 600	88 200	437 000

Lecture : parmi les 437 000 actifs bretons déclassés, 30,4 % occupent un emploi d'ouvrier.

Source : Insee, recensement de la population 2012.

beaucoup plus importante. Par exemple, 5 500 titulaires d'un diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle occupent des postes d'ouvriers. La moitié des actifs ayant une intensité de déclassement supérieure à 1 a un niveau de diplôme universitaire de 1^{er} cycle. Les jeunes et les personnes employées dans l'agriculture et l'hébergement-restauration sont également surreprésentés dans cette catégorie.

Par définition, le niveau de diplôme et la catégorie socioprofessionnelle expliquent le déclassement. À côté de ces deux caractéristiques principales, d'autres facteurs peuvent contribuer au fait de se trouver ou non en situation de déclassement (*méthode*), comme par exemple l'âge, le secteur d'activité de l'entreprise employeuse ou le sexe.

Les jeunes plus souvent en situation de déclassement

En Bretagne, 48,6 % des jeunes de moins de 35 ans sont déclassés. Par comparaison, ils sont 42,1 % en France métropolitaine. Les actifs de moins de 35 ans en déclassement disposent plus souvent d'un diplôme de niveau universitaire de 2^e ou 3^e cycle (20 % contre 15 % pour les non déclassés). Les jeunes déclassés occupent des emplois d'employés (45 %) ou d'ouvriers (34 %). Les plus diplômés sont plutôt employés et les moins diplômés ouvriers. Parmi ces jeunes actifs en situation de déclassement, 5 % travaillent dans l'agriculture (1,5 % des non déclassés) et 6 % dans l'hébergement-restauration (3,5 % des non déclassés). Les jeunes femmes sont plus concernées (50 % contre 43 % des non déclassés). Enfin, 73 % sont nés en Bretagne (67 % des non déclassés). Ces situations de déclassement résultent en particulier d'une hausse du niveau de formation des nouvelles générations d'actifs plus forte que celle des qualifications entraînées par l'évolution des activités économiques. De plus, afin de faciliter leur insertion sur le marché du travail, les jeunes peuvent accepter un ou des premiers emplois de qualification inférieure à leur niveau de diplôme.

Pour les plus jeunes (moins de 25 ans) le taux de déclassement s'élève à 54 %. Il atteint même 75 % parmi les très diplômés. Le taux de déclassement diminue ensuite pour les 25-30 ans (49 %) et pour les 30-35 ans (45 %). Passé 35 ans, la proportion de déclassés diminue à 29 %. En fin de carrière professionnelle, seul un actif sur cinq est en situation de déclassement.

En utilisant une modélisation permettant d'éliminer les effets de structure, il apparaît que les jeunes ont une probabilité plus importante de se trouver en situation de déclassement. À titre d'illustration, un

homme de 35 ans ou plus, travaillant en CDI et à temps plein, non fonctionnaire, vivant en couple, français de naissance, exerçant dans le commerce et habitant une commune située dans la couronne d'un grand pôle d'emploi a une probabilité de 22,7 % d'être en situation de déclassement. La même personne âgée de moins de 35 ans voit sa probabilité d'être déclassée passer à 40 %.

La moitié des actifs agricoles en situation de déclassement

Le secteur d'activité des entreprises employeuses est également un facteur déterminant du déclassement. Ce dernier est plus fréquent dans l'agriculture (51,6 %), les activités des ménages en tant qu'employeur (50,2 %) et l'hébergement-restauration (48,5 %), mais aussi dans l'hébergement médico-social et l'action sociale sans hébergement (46,5 %), les autres activités de services (dont les organisations associatives, 43,1 %) et les activités de services administratifs et de soutien (dont l'interim, 42,7 %). Ces secteurs emploient en grande majorité des employés ou des ouvriers. Les personnes en situation de déclassement travaillant sur ces postes ont en général des niveaux de diplôme supérieur ou égal au Bac.

À titre d'exemple, un homme de 35 ans ou plus, travaillant en CDI et à temps plein, non fonctionnaire, vivant en couple, français de naissance, exerçant dans le commerce et habitant une commune située dans la couronne d'un grand pôle d'emploi a une probabilité de 22,7 % d'être en situation de déclassement. Cette probabilité s'élève à 42,8 % si cette même personne travaille dans l'agriculture et à 34,8 % si

Les autres mesures du déclassement

Le déclassement professionnel peut aussi se mesurer par le lien entre le diplôme et le niveau de salaire perçu. Des études nationales montrent que le déclassement salarial, ainsi défini, touche un plus grand nombre de personnes que le déclassement en termes d'emploi. Il impacte nettement plus souvent les jeunes, les femmes ainsi que les salariés travaillant hors Île-de-France.

Le déclassement intergénérationnel est défini en comparant les catégories socioprofessionnelles des actifs et celles de leurs parents. Globalement, les dernières décennies ont été marquées par une progression des métiers plus qualifiés. Pour autant, en France en 2015, 22 % des personnes connaissent une mobilité sociale descendante par rapport à leur père (27 % pour les femmes et 16 % pour les hommes). En outre, un quart des personnes se considère socialement déclassé par rapport à leur père. La profession, le milieu d'origine et la trajectoire sociale expliquent avant tout ce sentiment.

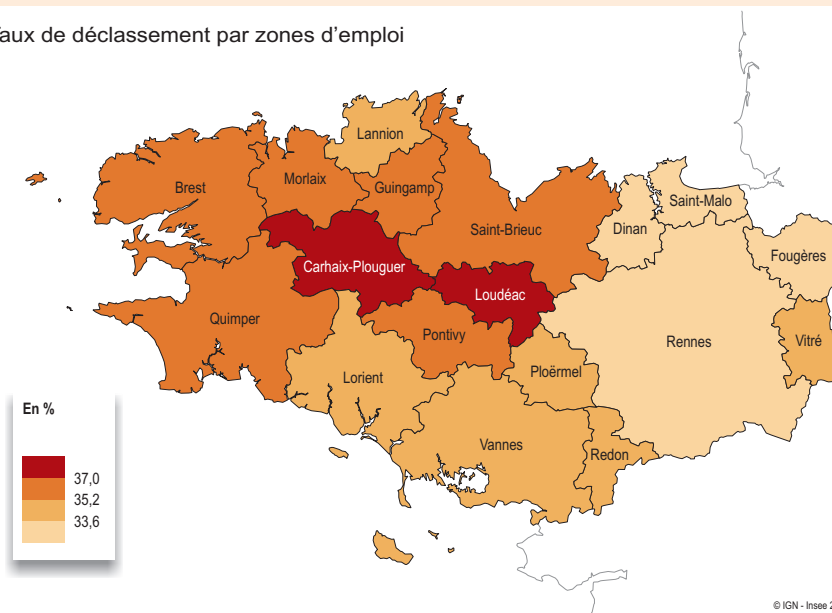
elle exerce dans le secteur de l'hébergement-restauration.

Les femmes plus touchées par le déclassement professionnel

Le déclassement concerne plus les femmes (38,6 %) que les hommes (31,1 %). Comme pour l'ensemble des actifs, le taux de déclassement le plus élevé est celui des femmes de niveau Bac (59 %). Pour autant, le taux des très diplômées est également important (55 %). Ces dernières occupent majoritairement des emplois de professions intermédiaires. Pour 46 % d'entre elles, ces emplois sont dans le secteur de l'enseignement, la santé, la fonction publique ou assimilés. Plus du quart de ces femmes travaille à temps partiel (un cinquième parmi les femmes très diplômées non déclassées).

4 Plus de déclassement dans les zones d'emploi situées dans la moitié ouest de la région

Taux de déclassement par zones d'emploi



Source : Insee, recensement de la population 2012.

Les femmes ont une probabilité plus élevée que les hommes de se trouver en situation de déclassement. Ainsi, une femme de 35 ans ou plus, travaillant en CDI et à temps plein, non fonctionnaire, vivant en couple, française de naissance, exerçant dans le commerce et habitant une commune située dans la couronne d'un grand pôle d'emploi a une probabilité de 29,3 % d'être en situation de déclassement, supérieure de 6,6 points à celle d'un homme ayant les mêmes caractéristiques.

Hormis les types de diplômes, la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité, l'âge et le sexe, d'autres facteurs peuvent également expliquer le phénomène de déclassement.

Tout d'abord, l'offre d'emploi existante à proximité du lieu de résidence de la personne en activité ainsi que l'appartenance de la commune de résidence à une aire urbaine. En effet, les actifs résidant dans un pôle d'emploi sont moins nombreux à être déclassés que ceux

habitant dans des communes isolées hors influence des pôles.

Ensuite, le mode de vie de la personne active peut également influencer sur le choix du déclassement. Par exemple, au sein d'un couple biactif, une des deux personnes peut choisir un emploi moins qualifié qui se situera à proximité de son domicile pour limiter les déplacements.

Le taux de déclassement est également plus ou moins élevé suivant les conditions d'emploi (nature du contrat, temps partiel...). Il sera plus important pour les actifs en CDD ou à temps partiel par exemple.

Par ailleurs, le fait d'occuper un poste de fonctionnaire influe sur le risque de déclassement. Les lauréats des concours de la fonction publique sont en effet souvent surqualifiés pour le niveau des emplois qu'ils exercent. Par exemple, en 2014, sur le plan national, plus de la moitié des lauréats des concours externes de catégories B de la fonction publique de l'État étaient diplômés d'un niveau au moins équivalent à Bac+3

alors que le niveau requis est principalement celui du Bac. Il en est de même pour plus du quart des lauréats des concours de catégorie C alors que le niveau requis est celui du brevet.

Un taux de déclassement différencié suivant les zones d'emploi

Le taux de déclassement varie également selon les zones d'emploi de la région (figure 4). Il est moins important dans les zones d'emploi de l'est, proche de Rennes. À l'exception toutefois de celle de Vitry qui comporte une part importante d'emplois peu qualifiés dans l'industrie agroalimentaire. Le déclassement est plus fréquent dans le Finistère et les Côtes-d'Armor, notamment dans les zones d'emploi du Centre-Bretagne où les secteurs de l'agriculture et des industries agroalimentaires sont proportionnellement plus présents. ■

Source, définitions et méthode

Les données sont issues du recensement de la population 2012. Le champ est celui des actifs en emploi non inscrits dans un établissement d'enseignement et résidant en Bretagne.

La notion de **déclassement** est approchée à partir du diplôme modal (i.e. le plus fréquent) pour une catégorie socioprofessionnelle (CSP) donnée (nomenclature en 24 postes). Lorsque le niveau de diplôme d'un actif en emploi correspond au niveau de diplôme modal de sa CSP, on considère qu'il y a correspondance entre l'emploi et le diplôme. Sont considérées en situation de déclassement toutes les personnes ayant un niveau de diplôme supérieur au niveau modal de leur CSP. À l'inverse, lorsque le niveau de diplôme est inférieur au niveau modal, l'individu est considéré en situation de surclassement.

L'intensité du déclassement est calculée en comparant le niveau de diplôme de la personne au niveau requis pour occuper cet emploi. Une personne de niveau Bac exerçant un emploi de niveau CAP, BEP aura une intensité du déclassement égale à 1. Une personne de niveau universitaire de 2^e ou 3^e cycle occupant un emploi de niveau sans diplôme aura une intensité égale à 4.

Pour analyser les déterminants du déclassement, une régression logistique a été mise en œuvre. La variable expliquée est le fait d'être en déclassement. Les variables explicatives significatives selon le modèle sont le sexe, l'âge, le secteur d'activité de l'entreprise employeuse, les conditions d'emploi (type de contrat et temps de travail), le mode de cohabitation, la nationalité, le fait d'être fonctionnaire et le type de commune de résidence.

Catégorie socioprofessionnelle et diplôme modal	
Catégorie socioprofessionnelle	Diplôme modal
10. Agriculteurs	2. CAP, BEP
21. Artisans	2. CAP, BEP
22. Commerçants et assimilés	2. CAP, BEP
23. Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	5. Diplôme universitaire de 2 ^e cycle ou supérieur
31. Professions libérales	5. Diplôme universitaire de 2 ^e cycle ou supérieur
32. Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	5. Diplôme universitaire de 2 ^e cycle ou supérieur
36. Cadres d'entreprise	5. Diplôme universitaire de 2 ^e cycle ou supérieur
41. Professions intermédiaires fonction pub	4. Diplôme universitaire de 1 ^{er} cycle, BTS, DUT
46. Prof. intermédiaires admin. entreprises	4. Diplôme universitaire de 1 ^{er} cycle, BTS, DUT
47. Techniciens	4. Diplôme universitaire de 1 ^{er} cycle, BTS, DUT
48. Contremaîtres, agents de maîtrise	2. CAP, BEP
51. Employés de la fonction publique	2. CAP, BEP
54. Employés administratifs d'entreprise	3. Baccalauréat
55. Employés de commerce	2. CAP, BEP
56. Personnels services directs particuliers	1. Sans diplôme, CEP, BEPC
61. Ouvriers qualifiés	2. CAP, BEP
66. Ouvriers non qualifiés	1. Sans diplôme, CEP, BEPC
69. Ouvriers agricoles	1. Sans diplôme, CEP, BEPC

Insee Bretagne
36, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Éric Lesage

Rédacteur en chef :
Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013
© Insee 2017

Pour en savoir plus

- Malgré la progression de l'emploi qualifié, un quart des personnes se sentent socialement déclassées par rapport à leur père / Tiaray Razafindranovona ; Insee. - Dans : Insee Première ; n° 1659 (2017, juillet) – 4 p.
- Pour les jeunes Normandes très diplômées, un déclassement professionnel bien plus fréquent que pour les hommes / Laurent Brunet, Caroline Levouin ; Insee. - Dans : Insee Analyses Normandie ; n° 4 (2016, mars) – 4 p.
- Surqualification et sentiment de déclassement : public-privé, des profils et des opinions proches / Magali Flachère et Erwan Pouliquen ; - Dans : Études, Recherche et débats, DGAFF (2015, janvier).
- Le déclassement des jeunes sur la marché du travail / Jean-François Giret, Emmanuelle Nauze-Fichet et Magda Tomasini ; Insee. - Dans : Données sociales, la société française ; édition 2006.

